

Ouagadougou, le **13 JUIL 2023**



COMMUNIQUE

SONATUR

Société d'Etat Régie
par la loi n°25/99/AN
du 16 novembre 1999
Créée par décret N°97-
26/PRES/PM/MIHU
du 13 octobre 1997
RCCM : BF OUA 2001 B 657
IFU : 00003223T

Le Directeur Général de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) informe le public de la reprise de la vente des parcelles de son site de Ziniaré en cours de viabilisation situé du côté gauche de la Route Nationale N° 3 en provenance de Ouagadougou après la cité des Forces Vives. Cette vente concernera les parcelles à usage d'habitation et à usage commercial et se fera par la méthode du « premier souscripteur », dans la limite du stock disponible.

Les souscriptions se feront uniquement en ligne à compter du jeudi 20 juillet 2023 à partir de 08 heures GMT au mercredi 26 juillet 2023 à 12 heures GMT. Chaque souscripteur ne pourra souscrire que pour une seule parcelle et devra payer des frais de souscription non remboursables de cinquante mille (50 000) FCFA. Elles se feront sur la plateforme : www.sonatur.bf en suivant la procédure décrite sur la plateforme de souscription.

Les paiements du coût des parcelles doivent être effectués après la souscription au compte SONATUR à Coris Bank International, conformément aux options choisies, dans un délai de 48 heures.

NB : Tout versement effectué sans une souscription préalable ne fera aucunement l'objet de remboursement.

A l'issue du paiement du coût des parcelles en banque, le souscripteur devra fournir à la SONATUR un dossier constitué des éléments suivants :

- le récépissé de souscription ;
- l'original du reçu de paiement de la banque ;
- trois (03) photocopies légalisées de la carte nationale d'identité ou du passeport pour les personnes physiques ou de l'acte de naissance (enfant mineur), des statuts et du RCCM en cours de validité pour les personnes morales ;
- un timbre fiscal de cinq cent (500) francs CFA.

NB : Les droits de mutations payables après solde sont à la charge du client conformément aux textes en vigueur.

La liste des acquéreurs sera affichée au siège de la SONATUR et publiée sur son site web à l'adresse www.sonatur.org, au plus tard le mardi 1^{er} août 2023.

Toutes les informations relatives aux parcelles et à leurs prix sont disponibles :

1. Au siège de la SONATUR sis avenue 1525 Kwamé N'Krumah ;
2. A la Direction Régionale de l'Ouest de la SONATUR à BOBO-DIOULASSO sise Bobo 2010 ;
3. Sur le site web de la SONATUR (www.sonatur.org).

Pour toute autre information, veuillez contacter le 25 30 17 73/74, 79 43 01 00, 70 20 00 62, 77 00 13 49 ou le 20 97 01 41

La SONATUR, bâtir dans un cadre agréable!

Le Directeur Général

Bouréma OUATTARA

S.E. au capital de
3.000.000.000 F CFA
1525 Avenue Kwamé
N'Krumah
03 BP 7222
Ouagadougou 03
Tél : (226) 25 30 17 73
Tél : (226) 25 30 17 74
Fax : (226) 25 31 87 19
E-mail : sonatur@fasonet.bf
Web : www.sonatur.org